

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **9 mars 2016**, à 19h15, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Paul Poulin	(représentant Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Lucie Gagnon	(Saint-Louis)
Denis Laflamme	(Saint-Luc)
Émile Lapointe	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Hector Provençal	(Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

Monsieur Réjean Bédard (Saint-Cyprien) est absent dû à un cas de force majeure.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Harold Gagnon**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Harold Gagnon, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2016-03-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2016, ET SUIVI.

- 04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.**
- 05 - RENCONTRE(S).**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
 - 08.01 - Émission de certificat de conformité.**
 - 08.01.01 - Municipalité de Sainte-Sabine.**
 - 08.02 - Adoption du Plan d'action 2015-2016 et du Plan d'action 2016-2017 élaborés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).**
 - 08.03 - Association des propriétaires de boisés de la Beauce.**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
 - 10.01 - Projets locaux.**
 - 10.01.01 - Aménagement des sentiers, des parcs et de l'immobilier: Municipalité de Saint-Prosper.**
 - 10.01.02 - Achat d'équipements et mobiliers: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.**
 - 10.01.03 - Plan directeur environnemental: Municipalité de Sainte-Aurélie.**
 - 10.02 - Projets régionaux.**
 - 10.03 - Adoption du guide et formulaire 2016-2017.**
- 11 - AFFAIRES COURANTES:**
 - 11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**
 - 11.02 - Rapport annuel 2015 en sécurité incendie.**
 - 11.03 - Fédération québécoise des municipalités (FQM).**
 - 11.04 - Rencontre mensuelle avec les directeurs généraux et les directrices générales.**
 - 11.05 - Société canadienne du cancer.**
 - 11.06 - Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins.**
 - 11.07 - Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).**
 - 11.08 - MRC de Beauce-Sartigan.**
 - 11.09 - Centre d'Écoute et Prévention du Suicide Beauce-Etchemins.**
 - 11.10 - MRC Avignon.**
 - 11.11 - Polyvalente des Appalaches.**
 - 11.12 - Production acéricole au Québec.**
 - 11.13 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins.**
 - 11.14 - Omnium Marie-Michèle Gagnon.**
 - 11.15 - Département du service de l'évaluation de la MRC des Etchemins.**
 - 11.16 - Grief numéro 2015-01.**
 - 11.17 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin - Tournoi de golf annuel du 45e anniversaire de la coopérative.**
- 12 - ADMINISTRATION:**
 - 12.01 - Liste des comptes à payer.**
 - 12.02 - État des encaissements et déboursés.**
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
 - 13.01 - Gouvernement du Québec.**
 - 13.02 - Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).**
 - 13.03 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin.**
 - 13.04 - Le Québec et ses régions_reflexion.**
 - 13.05 - Foire d'emploi des Etchemins 2016.**
 - 13.06 - Passion FM.**
 - 13.07 - Cégep Beauce-Appalaches.**
 - 13.08 - Ruralys.**

- 13.09 - École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).
- 13.10 - Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.
- 13.11 - Emploi-Québec.
- 13.12 - Monsieur Michel Daoust, Municipalité de Sainte-Justine.
- 13.13 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).
- 14 - VARIA.
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.
- 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2016-03-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2016, ET SUIVI.

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2016 soit et est adopté et signé tel que rédigé avec la modification suivante: Monsieur Gilles Gaudet, maire de la Municipalité de Sainte-Aurélie, spécifie qu'il a voté contre la résolution numéro 2016-02-21 concernant le registre des armes à feu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET SUIVI.

Le Comité administratif n'a pas siégé en février.

2016-03-03

05 - RENCONTRE(S).

05.01 Présentation du portrait touristique des Etchemins par Mesdames Marie-Hélène Ménard et Nathalie Chabot, membres du Comité touristique des Etchemins.

05.02 Présentation par Madame Audrey Mercier concernant le projet sur l'accessibilité des services dans les Etchemins pour les personnes âgées.

05.03 Présentation par Monsieur Mathieu Baillargeon concernant le projet Parc-ô-mètre.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

De procéder à la signature de l'entente avec l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) concernant la compilation de l'inventaire des infrastructures de loisir et de sport sur le territoire de la MRC des

Etchemins et de participer pour la somme de trois cent trente-six dollars (336 \$) à l'échantillonnage de l'état desdits biens;

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer tous les documents afférents à ladite entente pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

06 - ANALYSE DE PROJET(S).

Aucun projet n'est présenté.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE.

Il n'est discuté d'aucun dossier.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

08.01 - Émission de certificat de conformité.

2016-03-04

08.01.01 Municipalité de Sainte-Sabine.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine a adopté le 7 décembre 2015, les règlements n^{os} 02-2015, 03-2015, 04-2015 et 05-2015;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme, le règlement sur les permis et certificats, le règlement de zonage et le règlement de lotissement aux fins de concordance au règlement 118-14 de la MRC, corriger et adapter certaines dispositions présentant des difficultés d'application, assurer la concordance au règlement Q-2, r.35.2 (prélèvement des eaux souterraines et enfin remplacer le règlement de lotissement);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements n^{os} 02-2015, 03-2015, 04-2015 et 05-2015 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-03-05

08.02 - Adoption du Plan d'action 2015-2016 et du Plan d'action 2016-2017 élaborés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2015-2016 et le Plan d'action 2016-2017 ont été déposés au Conseil de la MRC des Etchemins le 9 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS LAFLAMME,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins adopte le Plan d'action 2015-2016 et le Plan d'action 2016-2017 élaborés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

08.03 - Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

Programme d'aménagement durable des forêts de Chaudière-Appalaches, présentation par Monsieur Yvon Lacombe (dossier à suivre).

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.

10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:

- Compte rendu du comité technique sur la ruralité du 22 février 2016 et suivi du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

10.01 - Projets locaux.

2016-03-06

10.01.01 Aménagement des sentiers, des parcs et de l'immobilier: Municipalité de Saint-Prospér.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique

sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD
COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Prosper et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Prosper soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 23 286,00 \$ Coût du projet : 29 107,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 23 286,00 \$ à la Municipalité de Saint-Prosper pour le projet Aménagement des sentiers, des parcs et de l'immobilier.

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-03-07

10.01.02 Achat d'équipements et mobiliers: Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 6 281,00 \$ Coût du projet : 7 852,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 6 281,00 \$ à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour le projet Achat d'équipements et mobiliers.

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-03-08

10.01.03 Plan directeur environnemental: Municipalité de Sainte-Aurélie.

Considérant l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité:

Somme demandée : 15 057,11 \$ Coût du projet : 18 821,039\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 15 057,11 \$ à la Municipalité de Sainte-Aurélie pour le projet Plan directeur environnemental.

QUE les sommes d'argent seront versées conditionnellement aux critères et conditions énoncés par le Comité technique en lien avec la demande;

QUE le préfet, Monsieur Harold Gagnon, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.02 - Projets régionaux.

2016-03-09

10.03 - Adoption du guide et formulaire 2016-2017.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
ET RÉSOLU

QUE le guide et formulaire de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11 - AFFAIRES COURANTES:

11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2016-03-10

11.02 - Rapport annuel 2015 en sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE soit adopté le rapport annuel 2015 en sécurité incendie tel que présenté par le préventionniste de la MRC des Etchemins, Monsieur Stéphane Royer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.03 - Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Réservation d'un bloc de 10 chambres à l'Hôtel Palace Royal pour le Congrès 2016 de la FQM qui aura lieu du 29 septembre au 1er octobre prochain au Centre des congrès de Québec.

2016-03-11

11.04 - Rencontre mensuelle avec les directeurs généraux et les directrices générales.

Les directeurs généraux et les directrices générales de la MRC des Etchemins aimeraient avoir une rencontre mensuelle avec le directeur général ainsi que le préfet (chaque mercredi suivant la séance du Conseil).

Suite à la discussion dudit sujet au Comité de travail précédant la présente séance, il a été convenu qu'il pourrait y avoir de 3 à 4 réunions annuellement des directeurs généraux et des directrices générales des municipalités du territoire de la MRC des Etchemins si nécessaire.

ADOPTÉE.

2016-03-12

11.05 - Société canadienne du cancer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

D'appuyer la résolution ci-jointe provenant de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et

bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT D'ADOPTER CE QUI SUIT:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux municipalités du territoire de la MRC des Etchemins ainsi qu'à la Société canadienne du cancer.

11.06 - Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins.

La MRC des Etchemins a reçu la confirmation du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) ainsi que d'Emploi-Québec à l'effet qu'ils participeront financièrement au Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins pour une somme totalisant 70 % du montant final qui est de cinquante-neuf mille neuf cent dix dollars (59 910 \$).

Ainsi, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et Emploi-Québec participeront pour un montant de quarante et un mille neuf cent trente-sept dollars (41 937 \$). La MRC des Etchemins se chargera de payer la balance du montant qui est de dix-sept mille neuf cent soixante-treize dollars (17 973 \$).

2016-03-13

11.07 - Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

De procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité régionale de comté des Etchemins au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) pour l'année 2016-2017 au montant de deux cents dollars (200 \$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-03-14 11.08 - MRC de Beauce-Sartigan.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la résolution numéro 2016-02-026 de la MRC de Beauce-Sartigan concernant l'utilisation des sommes du Fonds de développement des territoires (FDT);

QUE la MRC des Etchemins transmette une copie de la résolution à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, Madame Dominique Vien, à la MRC de Beauce-Sartigan et au député de Beauce-Sud, Monsieur Paul Busque.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-03-15 11.09 - Centre d'Écoute et Prévention du Suicide Beauce-Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins appuie la lettre provenant de l'organisme Le Centre d'Écoute et Prévention du Suicide Beauce-Etchemins;

QUE ladite demande a déjà été transmise aux treize municipalités de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.10 - MRC Avignon.

Résolution provenant de la MRC Avignon concernant l'appui à la MRC de Pierre-de-Saurel relativement au contenu du projet de loi 83 modifiant, entre autres, certaines dispositions de la Loi sur la SHQ (articles 65 et suivants).

2016-03-16 11.11 - École des Appalaches.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande de commandite provenant de l'École

des Appalaches pour les différentes activités et événements qui s'y dérouleront cette année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-03-17

11.12 - Production acéricole au Québec.

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec dont particulièrement dans la MRC des Etchemins avec des ventes à la ferme de plus de 12 000 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QU'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 millions de livres et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

CONSIDÉRANT QUE la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production: 278 M\$, transformation: 189 M\$ et exploitation de type touristique: 144 M\$);

CONSIDÉRANT QUE pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE certaines des recommandations du rapport Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché, puisque de 1985 à 2015 le Québec a maintenu une proportion moyenne de 72 % de la production mondiale;

CONSIDÉRANT QUE le rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT QUE le rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE le rapport ignore complètement les plans d'action et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

Nous, MRC des Etchemins, demandons au gouvernement du Québec de mettre de côté l'ensemble des recommandations du rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acheteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable lesquels sont encadrés par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-03-18

11.13 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre les services de transport collectif régional depuis 2011 et qu'elle appuie financièrement Transport autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers), et ce, jusqu'à concurrence de 125 000,00 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins prévoit effectuer 18 000 déplacements au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE, pour les services de transport, la MRC des Etchemins prévoit contribuer en 2016 pour une somme de 28 500,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la participation prévue des usagers sera de 34 000,00 \$ en 2016;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 125 000,00 \$ pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MTQ, une contribution financière de base de 125 000,00 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2016;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus accumulé

de 17 140,00 \$ dans les services de transport collectif régional au cours des années suivantes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-03-19

11.14 - Omnium Marie-Michèle Gagnon.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins verse une commandite de cinq cents dollars (500 \$) pour l'événement Omnium Marie-Michèle Gagnon qui aura lieu le 9 juillet 2016 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Monsieur le maire Gilles Gaudet quitte son siège il est 20h45.

11.15 - Département du service de l'évaluation de la MRC des Etchemins.

- Changement d'adresse des citoyens dans les municipalités du territoire de la MRC des Etchemins.

2016-03-20

11.16 - Grief numéro 2015-01.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE
BOULET,

ET RÉSOLU

D'entériner la décision prise par le directeur général de la MRC des Etchemins, Monsieur Luc Leclerc, quant à la date d'audition pour l'arbitrage reliée au grief numéro 2015-01 qui aura lieu le 19 février 2018 à 9h30 dans un endroit à déterminer par l'arbitre au dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2016-03-21

11.17 - Club de golf coopératif de Lac-Etchemin - Tournoi de golf annuel du 45e anniversaire de la coopérative.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

De ne pas donner suite à la demande de commandite provenant du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin pour un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) faute de disponibilité budgétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12 - ADMINISTRATION:

2016-03-22

12.01 - Liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD
COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quarante-cinq mille huit cent quarante-sept dollars et treize cents (245 847,13 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

12.02 - État des encaissements et déboursés.

État transmis avec l'avis de convocation.

13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:

13.01 - Gouvernement du Québec.

a) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Lettre nous avisant que le règlement numéro 120-15 respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement.

b) Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région de l'Estrie: Lettre nous avisant que le 4 décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal. Au Québec, les animaux ne sont dorénavant plus des « biens meubles », mais des êtres doués de sensibilité ayant des impératifs biologiques.

c) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Accusé réception de notre lettre du 11 février dernier concernant l'adoption des règlements numéros 122-15 et 123-15 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de notre MRC.

d) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT): Lettre nous avisant que les règlements numéros 122-15 et 123-15 respectent les orientations du gouvernement en matière d'aménagement.

e) Ministère des Transports du Québec (MTQ): Accusé réception de notre lettre du 22 février dernier concernant l'équilibre budgétaire de la voirie locale dans les municipalités.

13.02 - Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

La MRC des Etchemins a reçu la confirmation de Recyc-Québec que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est conforme.

13.03 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin.

Lancement d'un nouveau projet d'aménagement favorisant la biodiversité dans la région de la Chaudière-Appalaches.

13.04 - Le Québec et ses régions_réflexion.

Document écrit par Monsieur Michel Fernet (ancien directeur général de la Fédération québécoise des municipalités) qui circule actuellement à Québec.

13.05 - Foire d'emploi des Etchemins 2016.

Le Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins en partenariat avec le Service d'accroissement en employabilité de la main-d'œuvre sont fiers de convier la MRC des Etchemins à la « Foire d'emploi des Etchemins 2016 » qui aura lieu le 16 avril prochain de 10h à 16h au 2e étage de la Coop de Sainte-Justine.

2016-03-23

13.06 - Passion FM.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins procède au renouvellement / adhésion - Carte de membre organisme auprès de Passion FM pour un montant de quarante dollars (40 \$) pour l'année 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.07 - Cégep Beauce-Appalaches.

Lettre provenant du Cégep Beauce-Appalaches concernant la publication de feuillets descriptifs de la Reconnaissance des acquis (RAC) et de l'attestation d'études collégiales (AEC).

13.08 - Ruralys.

Ruralys, centre d'expertise et d'animation en patrimoine, mène présentement une campagne de démarchage pour le déploiement de ses services. À cet égard, la MRC des Etchemins a été sélectionnée puisque nous disposons d'un grand potentiel patrimonial.

13.09 - École nationale des pompiers du Québec (ENPQ).

Le préventionniste de la MRC des Etchemins procède à la remise des diplômes de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) pour la formation 2015 aux maires des municipalités concernées.

13.10 - Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

Résolution provenant de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin concernant le projet de Loi no 86 - Loi modifiant l'organisation et la

gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.

13.11 - Emploi-Québec.

Courriel provenant d'Emploi-Québec confirmant leur participation financière au Plan de relance 2016 de la MRC des Etchemins.

13.12 - Monsieur Michel Daoust, Municipalité de Sainte-Justine.

Deux lettres provenant de Monsieur Michel Daoust, résidant de Sainte-Justine:

- Vers une planification stratégique de la gestion de la décroissance;
- Dénonciation et demande d'intervention.

13.13 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Lettre et entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de la Chaudière-Appalaches.

14 - VARIA.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.

Un membre de la presse demande des précisions concernant la présentation faite par les responsables du Comité touristique des Etchemins.

2016-03-24

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER